

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**N°dB.2021.054**

Séance du 3 juin 2021

### Convention pour la reprise gratuite des bouchons plastiques sur les déchèteries de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Date de la convocation : 27 mai 2021

Date d'affichage : 3 juin 2021

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 17

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES

#### Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

#### Absents excusés:

M. Richard DELEPIERRE.

-----

#### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026;
- Vu la délibération n°2017-12-08 du Conseil communautaire du 20 décembre 2017 portant sur la convention de reprise gratuite des bouchons plastiques par l'association « Les Bouchons d'Amour » sur les déchèteries de Versailles Grand Parc ;
- Vu la cessation des activités de l'association « Les Bouchons d'Amour » à partir du mardi 11 mai 2021 ;
- Vu le projet de convention de l'association Handi-Cap-Prévention ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget principal de l'exercice en cours.

-----

#### Contexte

Les bouchons plastiques sont spécifiquement recyclables et font historiquement l'objet d'accords entre les industriels du plastique et les associations pour le financement de matériels et d'opérations de sensibilisation en faveur des personnes en situation de handicap.

Pour répondre à une demande des usagers et offrir une valorisation utile à ces déchets, Versailles Grand Parc a signé, en 2017, une convention avec l'association « Les Bouchons d'Amour » pour la mise en place d'une collecte gratuite sur les déchèteries intercommunales de Bois d'Arcy et de Buc.

Aujourd'hui, l'association est malheureusement dans l'obligation de cesser ses activités à partir du 11 mai 2021, faute de moyens, de temps et de bénévoles, mettant ainsi fin à la convention. Afin de pouvoir conserver la collecte gratuite des bouchons plastiques sur ces installations au profit des personnes en situation de handicap, l'intercommunalité a été contactée par l'association « Handi-Cap-Prévention » pour reprendre cette activité.

Cette structure, dont le siège social est basé à Chatou, possède plusieurs succursales dont une sur la commune de Bois d'Arcy.

Elle fonctionne sur le même principe que « Les Bouchons d'Amour » : des sacs de collecte sont déposés gratuitement sur les déchèteries. Dès 15 à 20 sacs pleins, une collecte peut être déclenchée. Une fois réceptionnés par l'association, les bouchons sont alors triés et stockés avant d'être revendus à l'usine C2P (Lyon) pour être recyclés. Un suivi approximatif des tonnages pourra être fourni à la collectivité. Les bénéfices sont intégralement investis pour l'achat de matériels ou pour des actions en faveur des personnes en situation de handicap.

Handi-Cap-Prévention propose à Versailles Grand Parc de conclure une convention d'une durée illimitée à compter de sa date de signature. Les points de collecte définis sont les deux déchèteries intercommunales de Buc et de Bois d'Arcy mais des points supplémentaires pourront être ajoutés (mini-déchèterie du Chesnay-Rocquencourt, Ecopoint de Bièvres).

Cette convention permettrait de répondre aux attentes des habitants du territoire tout en contribuant, sans aucun versement comptable, au financement de matériels et d'opérations de sensibilisation en faveur des personnes en situation de handicap.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

#### **DECIDE :**

- 1) d'approuver les termes de la convention de reprise des bouchons en plastique par l'association Handi-Cap-Prévention ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*